



Régularisation de charges

Par **Dako88700**, le **12/12/2015** à **22:38**

Bonjour,

Je viens vers vous pour avoir une information sur les régularisations de charges. En effet nous sommes en décembre 2015 et je vais bientôt recevoir ma régularisations de charges 2014 qui est en général, assez salé. Ma compagne avec qui j'étais pacsé et avec qui je louais cet appartement depuis 8 ans (nos deux noms sur le bail) m'a quitté pour un autre homme du jour au lendemain en juin 2015, j'ai donc fait un avenant au bail pour garder l'appartement car on a une petite fille de 6 ans et je ne pouvais faire autrement pour elle qui a déjà tant souffert de la séparation, elle garde ses repères chez moi car on fait garde alternée. La question qui se pose doit elle payer et je l'espère la moitié des charges 2014 car on vivait toujours ensemble? ou si tout est pour ma pomme car j'ai repris l'appartement à mon nom? à la réception de ces charges puis-je demandé à mon bailleur de lui envoyé la facture de la moitié de cette somme? merci d'avance pour vos réponses